

Bulletin d'inscription aux cours année 2018-2019 pour les adultes

- Cours réguliers réservés aux membres de l'association
- Organisés par Sandrine Sananès

Nom : Prénom:.....
Adresse :
Téléphone(s) :
Courriel :
Cours demandé :
Problème de santé que vous jugez utile de nous signaler :
Cours demandé : Choix No 1 :
Choix No 2 :

Réduction pour les cours :
10 % Demandeur d'emploi

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

L'adhésion à l'association :

un versement de 150 € à l'ordre de L'Atelier de Charenton

par chèque en espèces en Chèques-Vacances (+ 3 € de frais de dossier à régler à l'atelier)

La participation aux cours :

je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de..... (remis pour l'encaissement le 26 décembre 2018) à l'ordre de Sandrine Sananès

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de..... (remis pour l'encaissement au 26 décembre 2018, au 26 février 2019, au 26 avril 2019) à l'ordre de Sandrine Sananès

NB : merci de dater vos chèques du jour d'émission et de noter la date de la remise au dos des chèques.
(Possibilité de régler la totalité de l'inscription par virement bancaire. Informations sur demande)

Avant de vous inscrire, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un courriel à contact@latelierdecharenton.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité.

.../ ...

Conditions d'inscription

- Toute inscription implique de la part du participant l'acceptation des présentes conditions.
- Les règlements, à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que des membres de l'association justifiant être à jour de leurs cotisations. La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel, l'adhésion à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.
- Pour les adultes, le cours dure un maximum d'une heure trente.
- Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses prix et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.
- L'Atelier de Charenton est situé dans un local qui a pignon sur rue, au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien, accessible par un code. Les portes de l'Atelier ouvrent 5 minutes avant le cours.
- L'Atelier de près de quatre mètres de hauteur sous plafond, se compose d'une pièce d'accueil (patères, lave-mains, sanitaires, chaise, mini bibliothèque) et de l'espace principal dédié à la peinture, avec tout le matériel.
- Nos couleurs sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies. L'éclairage du lieu reproduit la lumière du soleil. Une fiche technique sur le matériel est disponible à l'atelier.
- L'Atelier de Charenton propose « Le Geste de peindre », une méthode de peinture qui apprend, au fil du temps, le plaisir de peindre pour soi, en se libérant de la reproduction d'un modèle. La méthode vise le développement des capacités personnelles et créatrices et de la confiance en soi. Le livret de la méthode le geste de peindre est disponible à l'atelier.
- L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un groupe composé de participants, si possible, de tous âges, de tous niveaux d'expérience, de toutes origines et de faire ainsi l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. L'Atelier est fait de règles très précises et de liberté.
- La praticienne est la garante du bon déroulement du stage (respect de l'espace collectif et du matériel, fabrication des mélanges, etc.). La praticienne accompagne chaque participant à acquérir les techniques appropriées pour le geste de peindre (dosage de la peinture, tenue du pinceau, éventuellement peinture au doigt, placement du corps, etc.).
- Sandrine Sananès, praticienne et formatrice, anime la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe. Cette animatrice est formée et compétente pour gérer le cadre d'un groupe d'expression.
- Les tableaux sont méticuleusement archivés à l'atelier pour la durée d'une année (ils ne sont pas photographiés par le participant). Les tableaux peuvent être récupérés au mois de septembre suivant l'année des cours. Les tableaux sont remis au participant, à plat, dans une pochette, format raisin 50 x 70 cm. Tout tableau non récupéré avant le 1 octobre suivant la fin des cours, sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.
- Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître notre méthode (pour conférences, événements, édition etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes parfois illustrés et réaliser des vidéos.
- Ainsi, sauf avis contraire, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles je figure sur tout support connu, ou inconnu à ce jour ».

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, le participant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire de cours, dans la limite des places disponibles.

Mme/Mr..... confirme avoir pris connaissance de ce présent document.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du versement pour l'année, nous vous remettons une copie, confirmant ainsi votre inscription à L'Atelier de Charenton.

Signature

Date pour ce document